

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

N°2019-22

Abstentions :
Exprimés :
Pour :
Contre :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le huit mars deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Vilard, Raoul Réchignac, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Richard Simonneau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier, Christian Vignerie.

Suppléants présents : Stéphane Malivert.

Pouvoirs : Jean-Louis Clermont-Barrière à Patrick Gibaud, Albert Delhoume à Alain Blond, Marie-Laurence Morange à Dominique Germond, Daniel Desbordes à Sylvie Germond, Véronique Bindé à Louis Furlaud, Alain Perche à Paul Brachet.

Secrétaire de séance : Françoise Piquet.

**Objet :
Débat sur les Orientations Budgétaires.
Exercice 2019.**

Monsieur le Président indique que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que : « dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Par délibération n°2018-44 en date du 02 juillet 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ouest Limousin, bien que non obligé par les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales suscitée, a choisi de mettre en place un Débat d'Orientations Budgétaires, en introduisant un article 17 à son règlement intérieur, lequel article 17 est dénommé « Débat d'Orientations Budgétaires ».

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2019, et telles que définies dans le Rapport d'Orientations Budgétaires fourni à chaque conseiller communautaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel rapport est joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD



Rapport sur les Orientations Budgétaires. Exercice 2019.

Sommaire

Préambule: page 4

Le contexte économique et juridique: pages 5 à 13

I- Perspectives de l'économie, mondiale, européenne et nationale 2018-2019: pages 6 à 7

II- Eléments de cadrage de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et de la Loi de Finances pour 2019: pages 8 à 13

LE BUDGET PRINCIPAL 2019

Première partie: les principales ressources de la CCOL, la fiscalité, les dotations, les reversements: pages 15 à 28

I- la fiscalité: pages 15 à 25

II- Les dotations: page 26

III- Les reversements: pages 27 à 28

Deuxième partie: la masse salariale: pages 29 à 33

I- Structuration de la masse salariale: pages 29 à 32

II- Eléments chiffrés relatifs à la masse salariale: page 33

Troisième partie: la dette: pages 34 à 36

I- Profil d'extinction de la dette: page 34

II- Structuration de la dette: pages 35 à 36

Quatrième partie: l'exécution budgétaire 2018: pages 37 à 41

I- le compte administratif 2018: pages 37 à 40

II- Les résultats de l'exercice 2018: page 41

III- Ratios: page 42

Cinquième partie: les investissements de l'exercice 2019: pages 43 à 52

Préambule

Le présent rapport a été établi dans un cadre juridique très précis, à savoir celui résultant des dispositions des articles L.2312-1, L.5211-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe). Ainsi, le Débat sur les Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote des budgets primitifs. Ce débat s'appuie sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires qui doit apporter des informations sur :

- ✘ les engagements pluriannuels envisagés,
- ✘ la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- ✘ les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.

Le contexte économique et juridique

I- Perspectives de l'économie mondiale, européenne et nationale 2018-2019.

1-De lourdes incertitudes pèsent sur la croissance mondiale.

La croissance est restée solide au premier semestre 2018, mais cette expansion pourrait avoir atteint un plafond. Des écarts de plus en plus marqués se font jour entre les pays.

Elle devrait s'établir à 3.7 % en 2019, soit très légèrement en deçà des normes d'avant la crise, et les risques de détérioration par rapport aux prévisions s'intensifient.

(Source: rapport de l'OCDE, les perspectives économiques intermédiaires, 20 septembre 2018, <https://data.oecd.org/fr/gdp/previsions-du-pib-reel.htm>)

2-Sur le plan européen, la situation économique en légère baisse.

La Banque Centrale Européenne (BCE) table sur une prévision de croissance de la zone euro de 2 % du PIB en 2018 et 1.9 % en 2019. Les prévisions d'inflation s'établissent à 1.7 % en 2019.

Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévisions, septembre 2018

Croissance du PIB réel

Glissement annuel en %

	2017	2018		2019	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai
Monde¹	3.6	3.7	-0.1	3.7	-0.2
G20^{1,2}	3.8	3.9	-0.1	3.8	-0.3
Australie	2.2	2.9	0.0	3.0	0.0
Canada	3.0	2.1	0.0	2.0	-0.2
Zone euro	2.5	2.0	-0.2	1.9	-0.2
Allemagne	2.5	1.9	-0.2	1.8	-0.3
France	2.3	1.6	-0.3	1.8	-0.1
Italie	1.6	1.2	-0.2	1.1	0.0
Japon	1.7	1.2	0.0	1.2	0.0
Corée	3.1	2.7	-0.3	2.8	-0.2
Mexique	2.3	2.2	-0.3	2.5	-0.3
Turquie	7.4	3.2	-1.9	0.5	-4.5
Royaume-Uni	1.7	1.3	-0.1	1.2	-0.1
États-Unis	2.2	2.9	0.0	2.7	-0.1
Argentine	2.9	-1.9	-3.9	0.1	-2.5
Brésil	1.0	1.2	-0.8	2.5	-0.3
Chine	6.9	6.7	0.0	6.4	0.0
Inde³	6.7	7.6	0.2	7.4	-0.1
Indonésie	5.1	5.2	-0.1	5.3	-0.1
Russie	1.5	1.8	0.0	1.5	0.0
Arabie Saoudite	-0.7	1.7	0.1	2.6	0.5
Afrique du Sud	1.2	0.9	-1.0	1.8	-0.4

Note : Écart par rapport aux Perspectives économiques de mai 2018 exprimé en points de pourcentage, sur la base de chiffres arrondis.

1. Agrégat calculé à l'aide de pondérations variables appliquées aux PIB nominaux nationaux, à parité de pouvoir d'achat.

2. L'Union européenne est membre à part entière du G20, mais l'agrégat G20 comprend uniquement les pays qui en sont également membres à titre individuel.

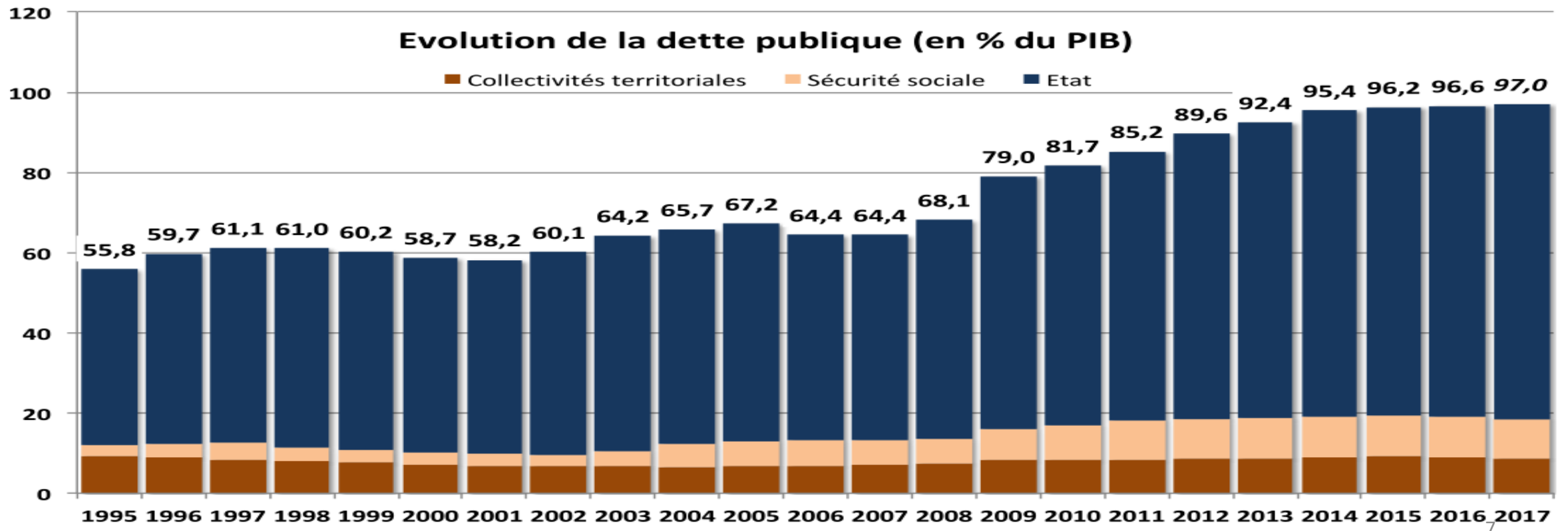
3. Exercices débutant en avril.

3- Sur le plan national

Le Produit Intérieur Brut (PIB) atteindrait 1.6 % fin 2018 contre 2.3 % en 2017. En septembre 2018, les prix à la consommation ont diminué de 0.2 % sur un mois et augmentent de 2.2 % sur un an.

Le taux de chômage s'établit à 8.9 % de la population active en fin d'année 2018 soit +130 000 en emplois créés en 2018. (Source : INSEE, point de conjoncture, octobre 2018 <https://www.insee.fr/fr/statistiques>)

La dette de l'État continue d'augmenter chaque année de l'équivalent du déficit budgétaire, soit autour de 70 Md€. Le poste des frais financiers stagne quant à lui depuis 2011, et ce grâce à la baisse continue des intérêts depuis la crise des dettes souveraines. (Source : Cabinet Michel Klopfer 18 octobre 2018).



II- Eléments de cadrage de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et de la Loi de Finances pour 2019.

1- Mise en œuvre de la Loi de Programmation 2018-2022.

La Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022 a fixé une série de mesures pour encadrer les budgets des collectivités, l'objectif étant de maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % pour les 322 collectivités les plus importantes. La Loi de Programmation 2018-2022 a précisé les conditions de la contractualisation financière entre l'État et les collectivités locales dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros. Ces contrats, conclus entre l'État et les 322 plus grandes collectivités locales, sont d'une durée de 3 ans. Cela concerne les régions, les départements, les collectivités locales de Corse, de Martinique, de Guyane, la métropole de Lyon, les communes de plus de 50 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants. Les collectivités situées en-deçà de ce seuil peuvent également contractualiser sur la base du volontariat. Ce contrat porte sur la maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal correspondant à un plafond annuel fixé à + 1,2 % inflation comprise. Ce taux peut toutefois être modulé à la hausse ou à la baisse selon les situations dans la limite de 0.15%. L'objectif est une baisse de 13 milliards d'euros de la dépense des collectivités et de leur besoin de financement sur le quinquennat. Les collectivités ayant contractualisé, qui ne respecteraient pas leurs engagements feront l'objet d'une « reprise financière ». Le montant de cette « reprise » sera égal à 75% du montant de l'écart constaté si la collectivité a signé un contrat (dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement), et à 100% pour les collectivités concernées qui n'ont pas signé de contrat. Celles qui respecteront leurs engagements recevront, pour leur part, une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

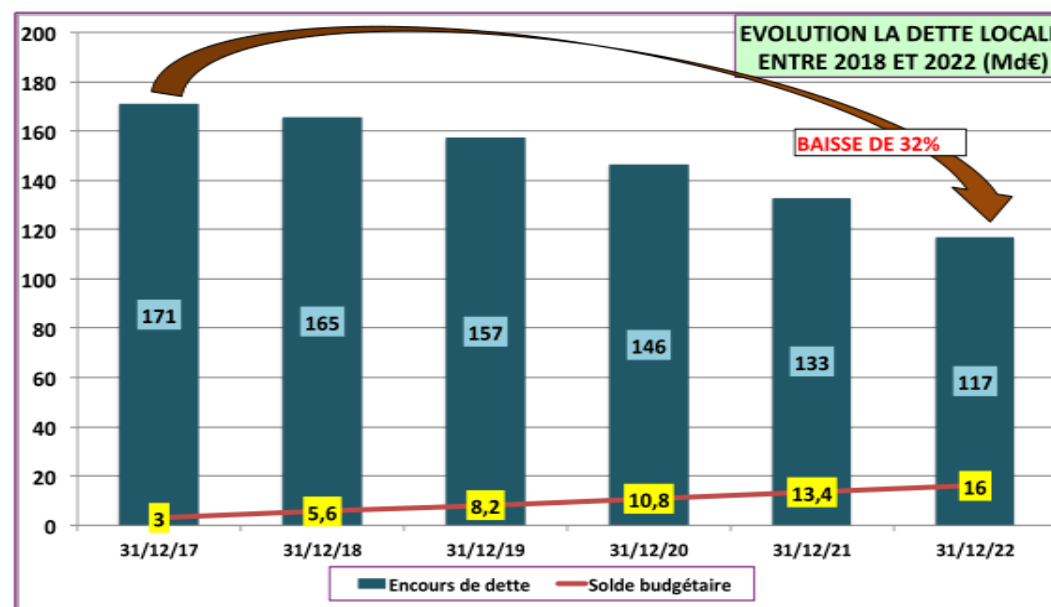
	Ensemble des collectivités	Régions	Départements	EPCI	Communes
Nombre de contrats signés	229	9	45	55	120
En % des collectivités concernées	71%	53%	46%	87%	83%

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 introduit également un ratio prudentiel défini comme suit :

« **Rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et la capacité d'autofinancement brute de l'exercice écoulé** ».

Ce ratio prend en compte le budget principal et les budgets annexes et est défini en nombre d'années. Un plafond national sera défini par décret pour chaque type de collectivités locales. Ce plafond se situe entre 11 et 13 années pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et entre 9 et 11 années pour les départements et la métropole de Lyon. A compter du débat d'orientation budgétaire (DOB) de 2019, si ce ratio est supérieur au plafond, un rapport spécial devra présenter la stratégie mise en œuvre pour revenir en-dessous du plafond.

Objectif National : baisser la dette locale de -32% de fin 2017 à fin 2022



(Source: cabinet Michel Klopfer 18 octobre 2018)

RATIO PRUDENTIEL POUR CCOL: 4 ans 9 mois

II- La Loi de Finances pour 2019.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont relativement stables par rapport à la Loi de Finances Initiale 2018, enregistrant même une légère hausse (70M€) pour atteindre 48,2 Md€. La DGF des communes et des départements est maintenue à hauteur de 26,9Md€ et sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€).

Les «variables d'ajustement» seront minorées de 145 M€ en 2019(323 M€ en 2018). Il est à noter que l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises, prévue par la Loi de Finances 2018, pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 5000 € en est exclue. La minoration sera répartie entre les collectivités au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal.

La dotation de soutien à l'investissement est maintenue à 2,1Md€, dont 1,8 Md€ pour le bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements.

1- Les Concours de l'Etat aux collectivités territoriales.

1A- la Dotation Globale de Fonctionnement.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste stable et s'élève en 2019 à 27 milliards contre 26,9 milliards d'euros en 2018 et 30,86 milliards en 2017. La réforme de la DGF adopté dans la Loi de Finances pour 2019 ne concerne que la Dotation d'Intercommunalité, composante de la DGF intercommunale. Cette réforme de la Dotation d'Intercommunalité (article 79 de la Loi de Finances 2019) est construite autour des axes suivants:

- ♦ Fin de la bonification de la DGF des communautés de communes à Fiscalité Professionnelle Unique,
- ♦ Une valeur de point unique quelle que soit la catégorie de l'EPCI
- ♦ L'introduction dans la dotation de péréquation du critère du revenu par habitant,
- ♦ Incorporation de la minoration de la DGF (Contribution au Redressement des Finances Publiques) au sein de la dotation d'intercommunalité
- ♦ Un « complément » de dotation afin de permettre à tout EPCI d'avoir un minimum de 5,00 € par habitant.
- ♦ Le CIF est plafonné à 0,6 pour le calcul de la DGF, et il est majoré de 20% pour les métropoles
- ♦ La prise en compte pour le calcul du CIF des compétences « eau » et « assainissement »

Evolution 2019 de la Dotation d'Intercommunalité

	Dotation d'intercommunalité 2018 (après minoration)		Dotation d'intercommunalité 2019 réformée		Ecart 2019/2018 en M€	Ecart 2018/2018 en €/hab	Ecart 2019-2018 en %
	millions d'euros	euros par habitant	millions d'euros	euros par habitant			
CC FA	28,2	8,0 €	38,0	10,7 €	9,7	2,8 €	34,5%
CC FPU	292,5	14,0 €	324,3	15,6 €	31,9	1,5 €	10,9%
dont CC FPU SIMPLE	50,9	12,2 €	57,4	13,7 €	6,5	1,6 €	12,9%
dont CC FPU BONFIFIEE	241,6	14,5 €	266,9	16,0 €	25,3	1,5 €	10,5%
CA	553,3	22,4 €	566,9	23,0 €	13,6	0,5 €	2,5%
CU / METROPOLE	622,1	28,1 €	625,6	28,2 €	3,5	0,2 €	0,6%
dont METROPOLES	532,0	27,0 €	537,2	27,3 €	5,2	0,3 €	1,0%
dont CU	90,2	36,2 €	88,4	35,5 €	-1,7	-0,7 €	-1,9%
TOTAL EPCI	1 496,2	21,0 €	1 554,8	21,8 €	58,7	0,8 €	3,9%

2- Autres éléments compris dans la LFI 2019 et intéressant les collectivités locales

2A- La TVA sur la gestion des déchets

Assujettissement à un taux de TVA de 5.5% des prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi qu'à l'ensemble des autres prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations. Cette disposition vise à diminuer les coûts des collectivités locales qui développent la prévention et la valorisation des déchets

2B- Les Agences de l'eau

La LFI 2019 pérennise le financement, par les agences de l'eau, du plan « Ecophyto », via un versement plafonné à hauteur de 41 M€ par an.

2C- l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) (article 178 LFI 2019)

A compter de la LFI 2019, l'IFER sur les entreprises de réseaux produisant de l'électricité grâce à l'énergie hydraulique est automatiquement transférée aux EPCI. Il en est de même pour les éoliennes installées avant le 1^{er} janvier 2019. En ce qui concerne les éoliennes installées après le 1^{er} janvier 2019, une fraction du produit d'IFER revenant à la commune d'implantation peut maintenant être transféré à l'EPCI sur délibération du Conseil Municipal de la commune d'implantation.

2D- La DETR

Un critère de densité de population est maintenant ajouté aux conditions permettant aux EPCI à fiscalité propre de bénéficier de la DETR (article 260 LFI 2019). Seuls les EPCI qui ne forment pas un ensemble de 75 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 20 000 habitants et dont la densité est supérieure ou égale à 150 habitants /km² peuvent bénéficier de la dotation.

Première partie: les principales ressources de la CCOL. La fiscalité, les dotations, les reversements.

I- La Fiscalité.

La fiscalité de la CCOL peut être distinguée entre fiscalité propre, c'est-à-dire celle sur laquelle les élus communautaires exercent un réel pouvoir décisionnaire (fiscalité dite « ménage », et CFE), et la fiscalité reversée, celle sur laquelle les élus n'ont pas de pouvoir de décision (CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR).

1A- la fiscalité propre.

S'agissant plus particulièrement de la fiscalité dite « ménage » (TH, TFB, TFNB), le pourcentage d'évolution des bases fixé dans la LFI 2019 est de 2,2 %. Compte tenu de ce pourcentage de révision des bases, **la proposition qui pourrait être faite à l'assemblée communautaire à l'occasion du vote du Budget Primitif 2019 serait de ne pas augmenter les taux de fiscalité ménage.** Les bases et les produits prévisionnels pourraient alors être les suivants.

Pour mémoire bases et taux définitifs 2018: TH, TF, TFNB, TAFNB.

OUEST LIMOUSIN	TAUX 2018 TH EPCI	BASE 2018TH EPCI	PROD 2018 TH EPCI	TAUX 2018 FB EPCI	BASE 2018 FB EPCI	PROD 2018 FB EPCI	TAUX 2018 FNB EPCI	BASE 2018 FNB EPCI	PROD 2018 FNB EPCI	BASE 2018 TAFNB EPCI	PROD 2018 TAFNB EPCI
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	9,59 %	583 753	55 982 €	0,201%	452 484	909 €	5,24 %	37 330	1 956 €	1 547	724 €
CHAMPSAC	9,59 %	656 977	63 004 €	0,201%	665 132	1 329 €	5,24 %	49 963	2 618 €	1 535	719 €
LA CHAPELLE- MONTBRANDEIX	9,59 %	327 292	31 387 €	0,201%	342 155	688 €	5,24 %	19 070	999 €	420	197 €
COGNAC-LA-FORET	9,59 %	1 335 237	128 049 €	0,718%	863 131	6 197 €	5,24 %	47 578	2 493 €	2 649	1 240 €
CUSSAC	9,59 %	1 328 228	127 377 €	0,201%	1 109 718	2 255 €	5,24 %	40 860	2 141 €	3 578	1 675 €
GORRE	9,59 %	454 450	43 581 €	0,718%	331 125	2 377 €	5,24 %	32 965	1 727 €	1 128	528 €
MAISONNAIS-SUR- TARDOIRE	9,59 %	512 455	49 144 €	0,201%	352 834	709 €	5,24 %	42 458	2 225 €	637	298 €
MARVAL	9,59 %	693 552	66 512 €	0,201%	510 993	1 027 €	5,24 %	36 287	1 901 €	1 071	501 €
ORADOUR-SUR-VAYRES	9,59 %	1 890 505	181 300 €	0,201%	1 590 872	3 182 €	5,24 %	83 186	4 359 €	3 522	1 649 €
PENSOL	9,59 %	245 373	23 531 €	0,201%	174 290	350 €	5,24 %	15 202	797 €	60	28 €
ST AUVENT	9,59 %	902 238	86 525 €	0,718%	769 352	5 516 €	5,24 %	65 062	3 409 €	2 195	1 027 €
ST BAZILE	9,59 %	114 900	11 019 €	0,201%	83 975	169 €	5,24 %	13 212	692 €	57	27 €
ST CYR	9,59 %	698 614	66 997 €	0,718%	504 654	3 623 €	5,24 %	36 783	1 927 €	372	174 €
ST LAURENT-SUR-GORRE	9,59 %	1 327 431	127 301 €	0,718%	1 096 717	7 818 €	5,24 %	82 992	4 349 €	1 694	793 €
STE MARIE-DE-VAUX	9,59 %	175 156	16 797 €	0,718%	112 664	809 €	5,24 %	8 797	461 €	57	27 €
ST MATHIEU	9,59 %	1 470 860	141 056 €	0,201%	1 219 374	2 467 €	5,24 %	56 431	2 957 €	2 324	1 088 €
OUEST LIMOUSIN		12 717 021	1 219 562 €		10 179 470	39 425 €		668 176	35 011 €	22 846	10 695 €

Bases et taux prévisionnels 2019: TH, TF, TFNB, TAFNB

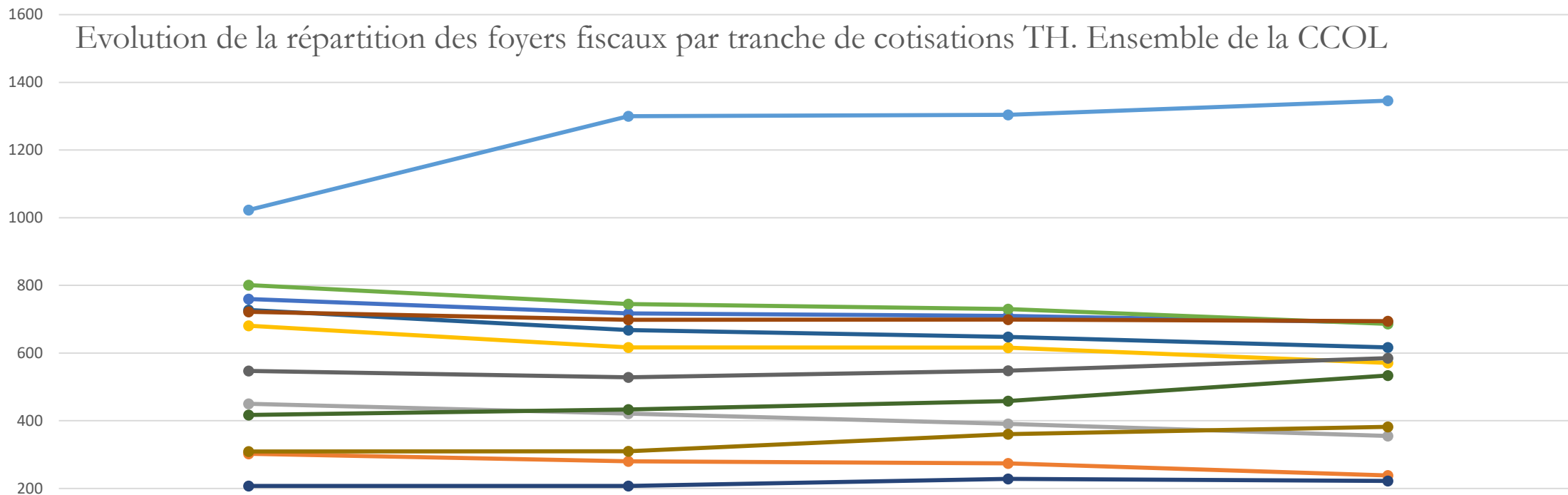
OUEST LIMOUSIN	TAUX 2019 TH EPCI	BASE 2019 TH EPCI	PROD 2019 TH EPCI	TAUX 2019 FB EPCI	BASE 2019 FB EPCI	PROD 2019 FB EPCI	TAUX 2019 FNB EPCI	BASE 2019 FNB EPCI	PROD 2019 FNB EPCI	BASE 2019 TAFNB EPCI	PROD 2019 TAFNB EPCI
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	9,59 %	596 596	57 214 €	0,2197%	462 439	1 016 €	5,24 %	38 151	1 999 €	1 581	740 €
CHAMPSAC	9,59 %	671 430	64 390 €	0,2197%	679 765	1 493 €	5,24 %	51 062	2 676 €	1 569	734 €
LA CHAPELLE- MONTBRANDEIX	9,59 %	334 492	32 078 €	0,2197%	349 682	768 €	5,24 %	19 490	1 021 €	429	201 €
COGNAC-LA-FORET	9,59 %	1 364 612	130 866 €	0,6850%	882 120	6 043 €	5,24 %	48 625	2 548 €	2 707	1 267 €
CUSSAC	9,59 %	1 357 449	130 179 €	0,2197%	1 134 132	2 492 €	5,24 %	41 759	2 188 €	3 657	1 711 €
GORRE	9,59 %	464 448	44 541 €	0,6850%	338 410	2 318 €	5,24 %	33 690	1 765 €	1 153	540 €
MAISONNAIS-SUR- TARDOIRE	9,59 %	523 729	50 226 €	0,2010%	360 596	725 €	5,24 %	43 392	2 274 €	651	305 €
MARVAL	9,59 %	708 810	67 975 €	0,2010%	522 235	1 050 €	5,24 %	37 085	1 943 €	1 095	512 €
ORADOUR-SUR-VAYRES	9,59 %	1 932 096	185 288 €	0,2010%	1 625 871	3 268 €	5,24 %	85 016	4 455 €	3 599	1 685 €
PENSOL	9,59 %	250 771	24 049 €	0,2010%	178 124	358 €	5,24 %	15 536	814 €	61	29 €
ST AUVENT	9,59 %	922 087	88 428 €	0,6850%	786 278	5 386 €	5,24 %	66 493	3 484 €	2 243	1 050 €
ST BAZILE	9,59 %	117 428	11 261 €	0,2010%	85 822	173 €	5,24 %	13 503	708 €	58	27 €
ST CYR	9,59 %	713 984	68 471 €	0,6850%	515 756	3 533 €	5,24 %	37 592	1 970 €	380	178 €
ST LAURENT-SUR-GORRE	9,59 %	1 356 634	130 101 €	0,6850%	1 120 845	7 678 €	5,24 %	84 818	4 444 €	1 731	810 €
STE MARIE-DE-VAUX	9,59 %	179 009	17 167 €	0,6850%	115 143	789 €	5,24 %	8 991	471 €	58	27 €
ST MATHIEU	9,59 %	1 503 219	144 159 €	0,2197%	1 246 200	2 738 €	5,24 %	57 672	3 022 €	2 375	1 112 €
OUEST LIMOUSIN		12 996 795	1 246 393 €		10 403 418	39 826 €		682 876	35 783 €	23 349	10 927 €

Propositions de taux de TH, TF et TFNB. Exercice 2019

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Pourcentage d'évolution du taux 2017/2018	Propositions de taux 2019	Pourcentage d'évolution du taux 2018/2019
Taxe Habitation	9,40	9,59	2%	9,59	0
Taxe Foncier Bâti	0,38	0,388	2%	0,388	0
Taxe Foncier Non Bâti	5,14	5,24	2%	5,24	0

Produits supplémentaires 2018/2019 à taux constants	TH	TF	TFNB	TAFNB
	26 831,00 €	401,00 €	772,00 €	232,00 €

Evolution de la répartition des foyers fiscaux par tranche de cotisations TH. Ensemble de la CCOL



	2015	2016	2017	2018
de 0 à 11 €	1023	1300	1304	1346
de 12 à 99 €	302	280	274	238
de 100 à 199 €	450	421	391	355
de 200 à 299 €	681	617	616	571
de 300 à 399 €	760	717	710	690
de 400 à 499 €	801	745	730	686
de 500 à 599 €	727	668	648	617
de 600 à 699 €	722	698	699	694
de 700 à 799 €	547	528	548	585
de 800 à 899 €	309	310	360	382
de 900 à 999 €	207	207	228	222
1000 € et plus	417	433	458	534

En ce qui concerne la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), le Conseil Communautaire aura également à se prononcer sur le vote d'un taux pour l'exercice 2019. Toutefois, à compter de l'exercice 2019, et conformément aux dispositions de l'article 97 de la Loi de Finances 2018, les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5000,00 € seront exonérées. En se basant sur les données 2018 (les données 2019 ne sont pas encore connues), 259 entreprises du territoire avaient un chiffre d'affaires inférieur à 5000,00 € et 239 d'entre elles étaient soumises à la base minimum de la tranche 1 de cotisation (510 €). La perte de produit liée à la mise en œuvre de cette exonération pourrait être de $((239 \times 510) \times 26,87\%)$ soit 32 750 €, compensés en partie par l'Etat (modalités de compensation non encore connues également).

Pour mémoire, pour l'exercice 2018, les données relatives à la CFE étaient les suivantes:

OUEST LIMOUSIN	TAUX 2018 CFE EPCI	BASE 2018 CFE EPCI	PROD 2018 CFE EPCI
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	27,32 %	68 859	18 812 €
CHAMPSAC	27,28 %	347 350	94 757 €
LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX	25,77 %	126 123	32 502 €
COGNAC-LA-FORET	26,36 %	54 172	14 280 €
CUSSAC	26,94 %	247 575	66 697 €
GORRE	26,36 %	63 527	16 746 €
MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	27,61 %	16 539	4 566 €
MARVAL	26,23 %	27 008	7 084 €
ORADOUR-SUR-VAYRES	27,72 %	215 779	59 814 €
PENSOL	25,81 %	10 130	2 615 €
ST AUVENT	26,36 %	256 797	67 692 €
ST BAZILE	25,77 %	2 430	626 €
ST CYR	26,36 %	62 100	16 370 €
ST LAURENT-SUR-GORRE	26,36 %	136 388	35 952 €
STE MARIE-DE-VAUX	26,36 %	4 318	1 138 €
ST MATHIEU	27,15 %	285 493	77 511 €
OUEST LIMOUSIN		1 924 588	517 161 €

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des bases 2017/2018
Bases de CFE	1 921 470,00 €	1 924 588,00 €	0,162 %

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des produits
Produits de CFE	512 456,00 €	517 161,00 €	0,918 %

Pour l'exercice 2019, et en partant sur une hypothèse de croissance de même ordre qu'entre 2017 et 2018, les données pourraient alors être les suivantes:

OUEST LIMOUSIN	TAUX 2019 CFE EPCI	BASE 2019 CFE EPCI	PROD 2019 CFE EPCI (théorique)
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	27,32 %	68 971	18 843 €
CHAMPSAC	27,28 %	347 913	94 911 €
LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX	25,77 %	126 327	32 555 €
COGNAC-LA-FORET	26,36 %	54 260	14 303 €
CUSSAC	26,94 %	247 976	66 805 €
GORRE	26,36 %	63 630	16 773 €
MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	27,61 %	16 566	4 574 €
MARVAL	26,23 %	27 052	7 096 €
ORADOUR-SUR-VAYRES	27,72 %	216 129	59 911 €
PENSOL	25,81 %	10 146	2 619 €
ST AUVENT	26,36 %	257 213	67 801 €
ST BAZILE	25,77 %	2 434	627 €
ST CYR	26,36 %	62 201	16 396 €
ST LAURENT-SUR-GORRE	26,36 %	136 609	36 010 €
STE MARIE-DE-VAUX	26,36 %	4 325	1 140 €
ST MATHIEU	27,15 %	285 955	77 637 €
OUEST LIMOUSIN		1 927 706	517 999 €

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des bases 2017/2018	2019	Pourcentage d'évolution des bases 2018/2019
Bases de CFE	1 921 470,00 €	1 924 588,00 €	0,162%	1 927 706,00 €	0,162%

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des produits 2017/2018	2019	Pourcentage d'évolution des produits 2018/2019
Produits de CFE	512 456,00 €	517 161,00 €	0,918%	517 999,00 €	0,162%

En prenant en compte les 239 entreprises exonérées, et une compensation de l'Etat à hauteur de 56% (*source AMF*) le produit réellement encaissé par la CCOL pourrait être le suivant:

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des produits 2017/2018	2019	Pourcentage d'évolution des produits 2018/2019
Produits de CFE	512 456,00 €	517 161,00 €	0,918%	503 589,00 €	-2,62%

Proposition de taux de CFE pour l'exercice 2019.

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Pourcentage d'évolution du taux 2017/2018	Taux 2019	Pourcentage d'évolution du taux 2018/2019
CFE	26,67	26,87	0,749 %	26,87	0,00%

1B-La fiscalité reversée

La totalité des données relatives à la fiscalité reversée nous sont fournies par les services de la DGFIP.

A ce jour, une première estimation de la CVAE 2019 nous a été adressée, et elle pourrait s'établir comme suit:

CVAE nette	CVAE dégrévée	CVAE exonérée compensée	CVAE exonérée non compensée	CVAE totale
115 793,00 €	126 246,00 €	53,00 €	- €	242 092,00 €

S'agissant des autres éléments constituant la fiscalité reversée à la CCOL, il est proposé là encore d'adopter une attitude prudente en retenant les montants perçus ou prélevés en 2018, à savoir:

IFER	TASCOM	FNGIR
48 252,00 €	62 247,00 €	- 154 015,00 €

II- Les dotations.

IIA- La Dotation Globale de Fonctionnement

Au regard des divers éléments contenus dans la LFI pour 2019 (cf. page 13 du présent ROB), et portant principalement sur la réforme de la dotation d'intercommunalité en tant que composante de la DGF, la DGF revenant à la CCOL ne devrait pas subir de modifications sur l'exercice 2019. Dans un objectif prudentiel, il est proposé de retenir un montant comparable à celui de 2018, soit

Dotation d'Intercommunalité: 272 532,00 €

Dotation de compensation: 452 191,00 €

III- Les reversements (Attributions de Compensation, FPIC).

IIIA- Les attributions de compensation.

Les attributions de compensation vont évoluer en 2019, et ce au regard des derniers transferts de compétences opérées depuis le 1^{er} janvier 2019. Ces derniers transferts de charges correspondent à la « restitution » aux communes de la compétence jumelage, et l'harmonisation du transfert de la voirie.

Ces attributions de compensation devraient être les suivantes pour l'exercice 2019:

	Attributions de compensation 2018	Charges transférées "jumelage" (retour vers les communes)	Charges transférées "voirie"	Attributions de compensation 2019
Champagnac-la-Rivière	153 426,63 €		27 434,09 €	125 992,54 €
Champsac	96 181,58 €		37 568,17 €	58 613,41 €
Cognac-la-Forêt	- 73 844,98 €			- 73 844,98 €
Cussac	- 398,13 €		27 514,31 €	- 27 912,44 €
Gorre	- 6 911,25 €			- 6 911,25 €
La Chapelle-Montbrandeix	38 749,47 €		11 732,75 €	27 016,72 €
Maisonnais-sur-Tardoire	14 862,53 €		32 211,77 €	- 17 349,24 €
Marval	- 7 693,49 €		9 632,13 €	- 17 325,62 €
Oradour-sur-Vayres	- 50 671,38 €		66 599,79 €	- 117 271,17 €
Pensol	- 2 752,11 €		14 193,21 €	- 16 945,32 €
Saint-Auvent	19 067,49 €			19 067,49 €
Saint-Bazile	- 7 621,50 €		12 021,54 €	- 19 643,04 €
Saint-Cyr	- 32 913,63 €			- 32 913,63 €
Saint-Laurent-sur-Gorre	205 229,56 €	1 086,00 €		206 315,56 €
Saint-Mathieu	206 622,79 €		39 514,08 €	167 108,71 €
Sainte-Marie-de-Vaux	- 13 989,79 €			- 13 989,79 €
TOTAL	537 343,79 €	1 086,00 €	278 421,84 €	260 007,95 €

IIIB- le FPIC

L'enveloppe nationale du FPIC reste figée à un milliards d'euros dans la LFI 2019.

Pour la CCOL, le montant à percevoir au cours de l'exercice devrait également être stabilisé à **116 231,00 €** en 2019.

Deuxième partie: la masse salariale

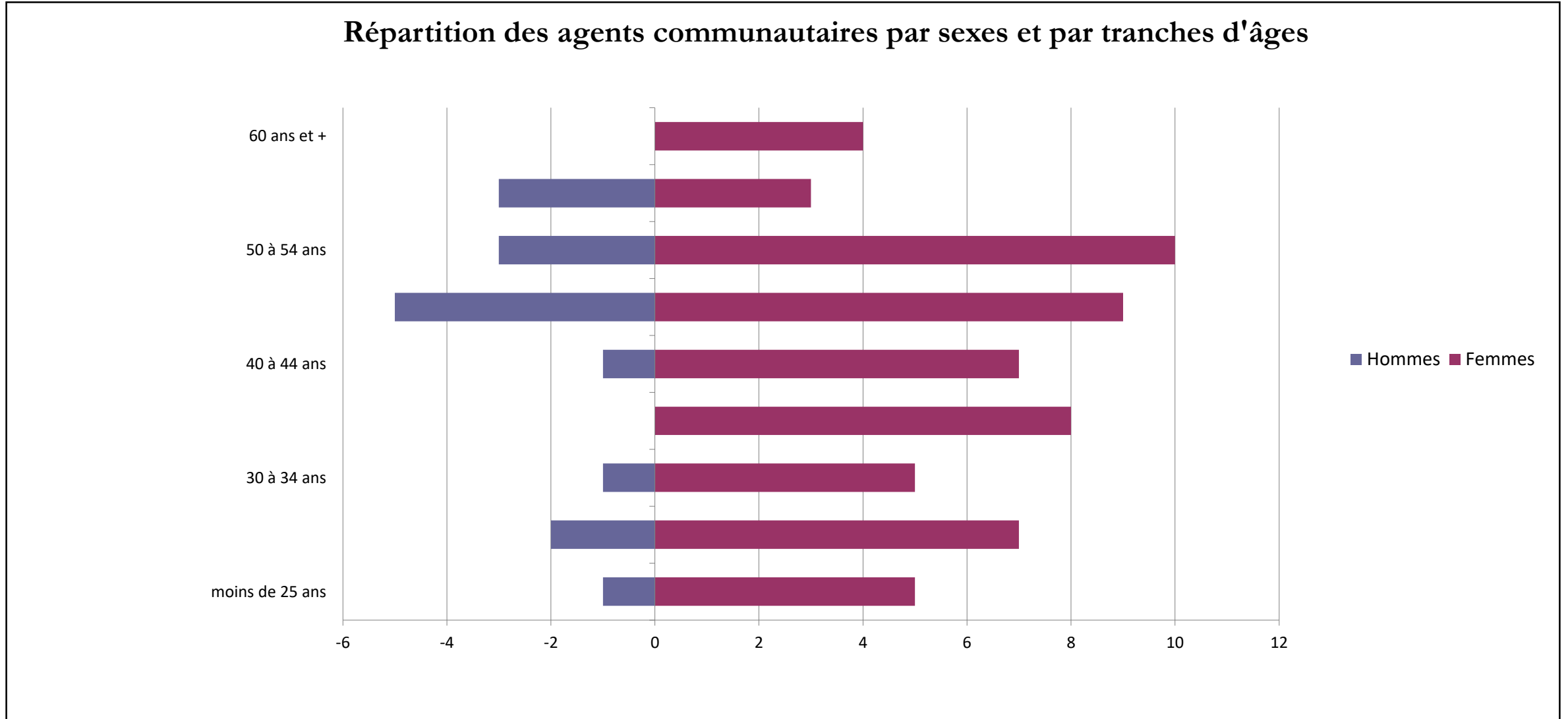
Les éléments de rémunération des agents sont impactés par la poursuite de l'application du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.). La mise en oeuvre du P.P.C.R est effective depuis le 1er janvier 2016 et s'étale sur 4 ans. Elle prévoit pour les fonctionnaires :

- un "transfert primes / points" qui permet d'intégrer progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire pour augmenter leur pension de retraite,
- de nouvelles grilles indiciaires depuis le 1^{er} janvier 2016,
- une cadence unique d'avancement d'échelon,
- un reclassement et une revalorisation indiciaire échelonnée sur 4 ans depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les mesures statutaires, indiciaires et indemnitaires -initialement prévues à compter du 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la mise en oeuvre du protocole P.P.C.R- ont connu un décalage de 12 mois. Ainsi sur l'exercice 2019, 3 agents de la collectivité qui travaillent dans les services de l'enfance et la petite enfance ont été reclassés en catégorie A à compter du 1^{er} février.

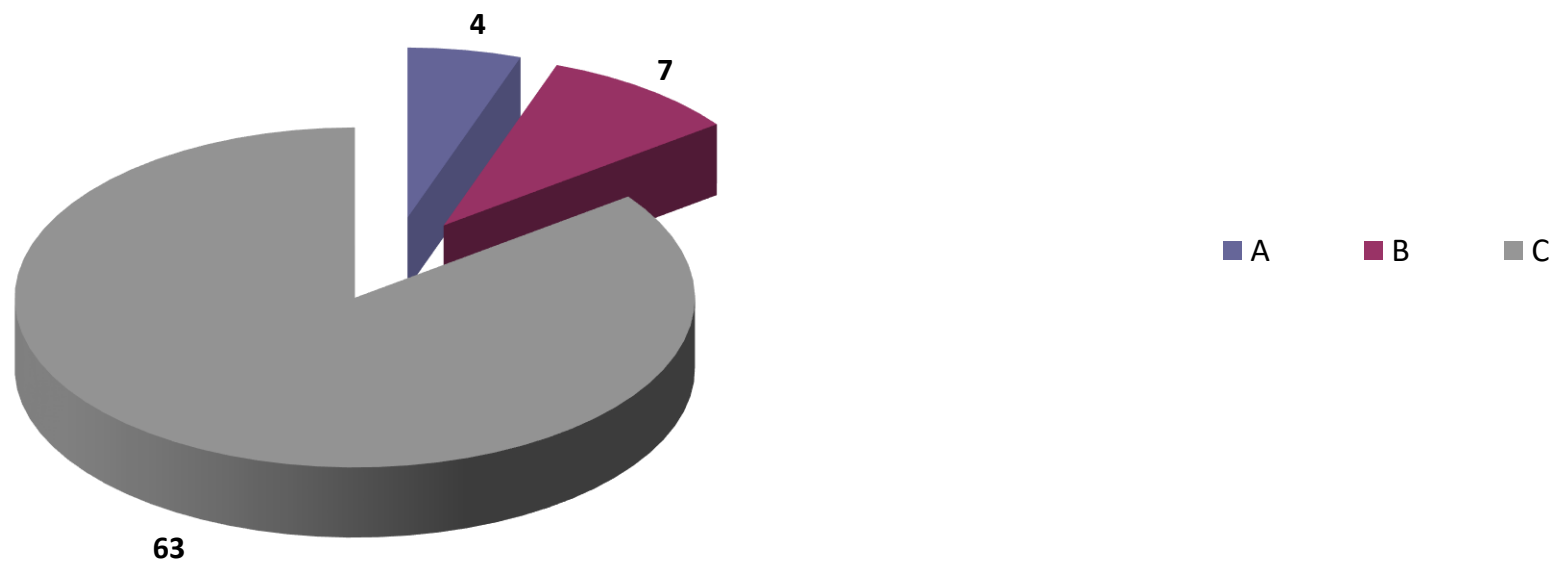
I- Structuration de la masse salariale communautaire.

IA- La pyramide des âges.



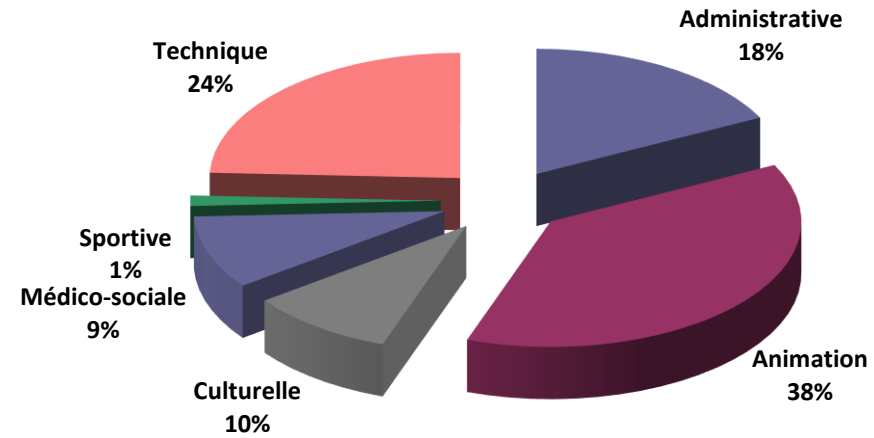
IB- La répartition par catégories hiérarchiques.

Répartition des agents communautaires par catégories hiérarchiques

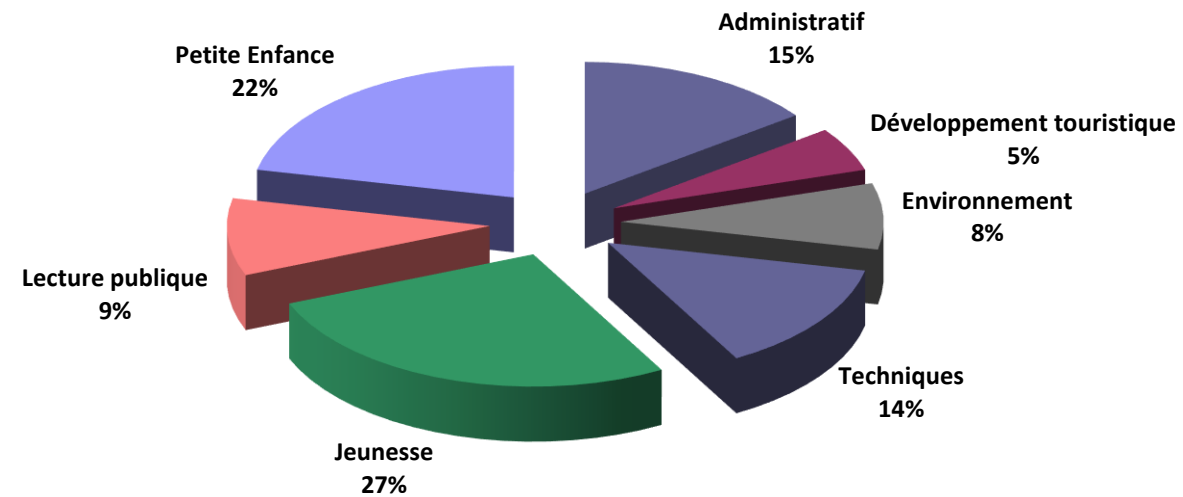


IC- La répartition des agents par filières et par services.

Répartition des agents communautaires par filières



Répartition des agents communautaires par services



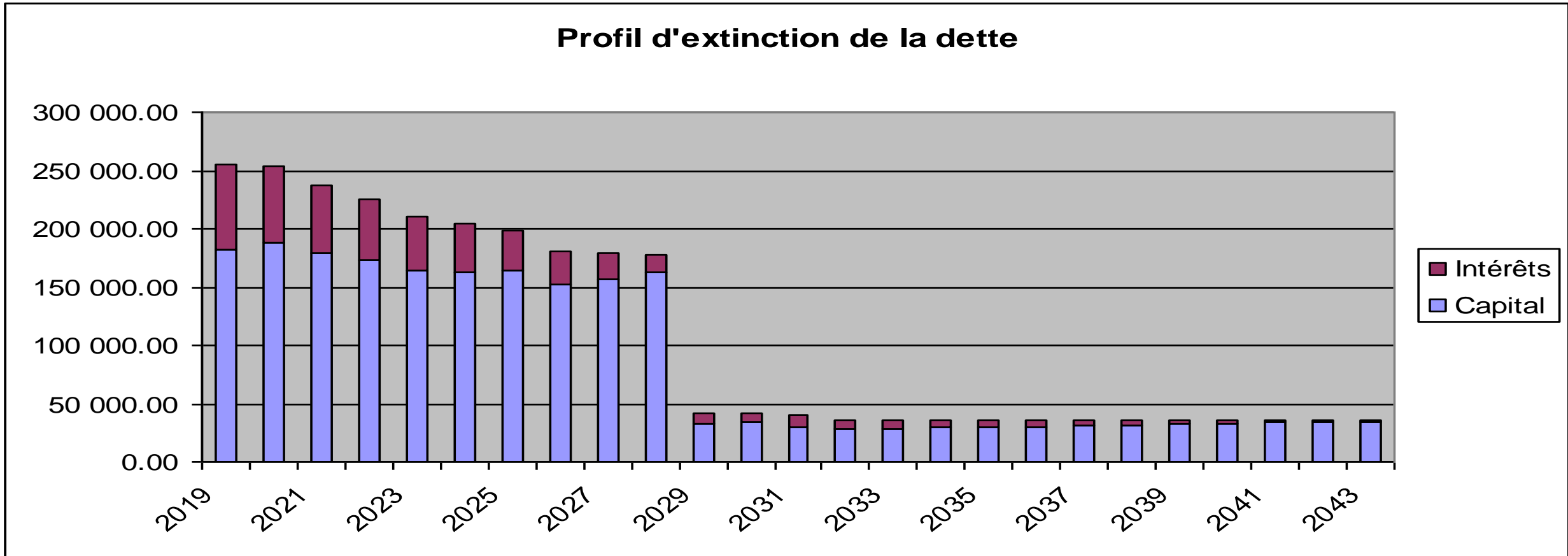
II- Eléments chiffrés relatifs à la masse salariale.

	Traitement indiciaire de base	Régime indemnitaire	Nouvelle Bonification Indiciaire	Heures complémentaires	Heures supplémentaires	Supplément familial de traitement
Sommes mandatées en 2018	1 131 098,77 €	167 130,19 €	7 378,14 €	14 402,52 €	11 588,58 €	12 604,15 €

	Nombre de jours d'arrêts exercice 2018	Nombres d'agents impliqués
Maladie ordinaire	766	25
Longue maladie	619	2
Maladie Longue Durée	730	2
Maternité	216	2
Accident du Travail	301	1

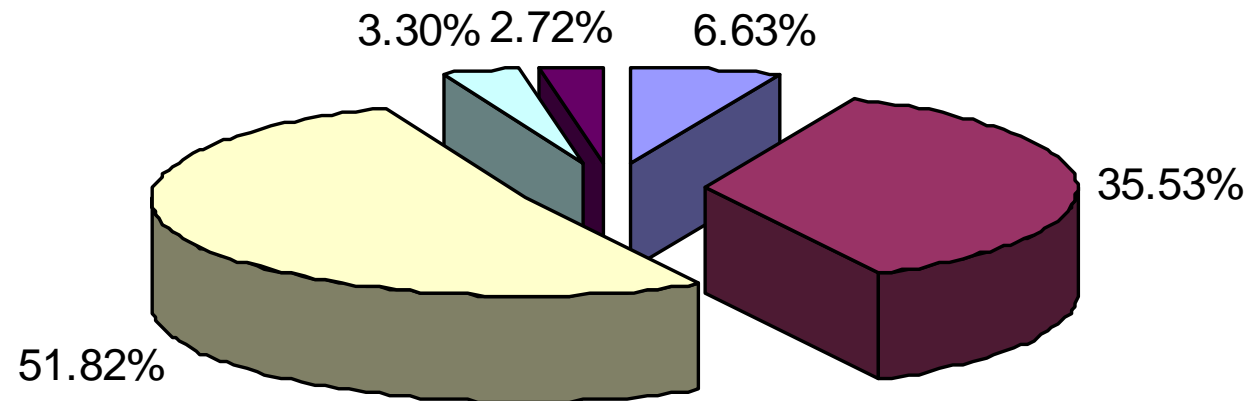
Troisième partie: la dette.

I/ Le profil d'extinction de la dette.



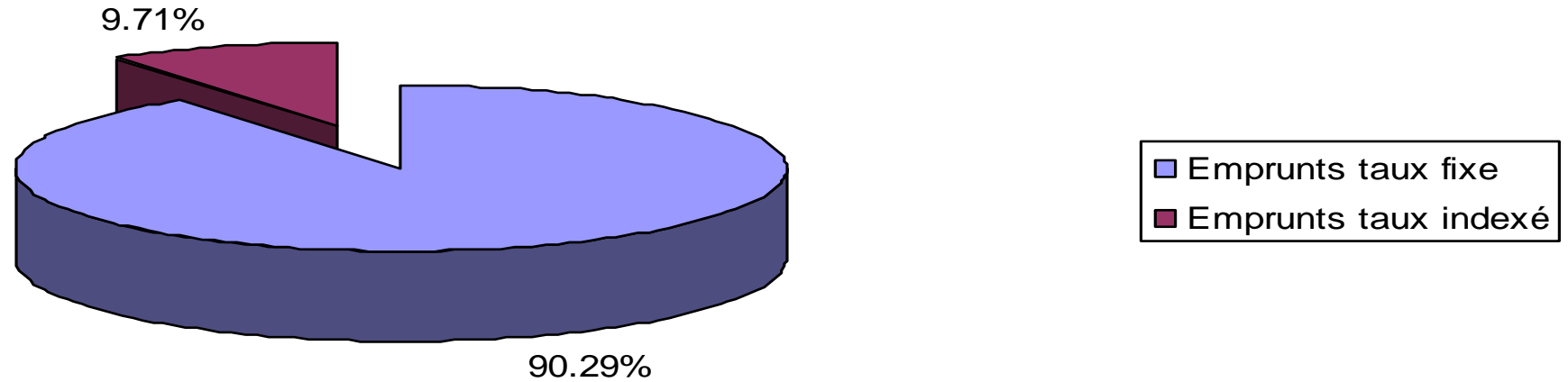
II/ Structuration de la dette.

Répartition de la dette par prêteur



- | | |
|--------------------------------|---|
| ■ Crédit Agricole Centre Ouest | ■ Caisse des Dépôts et Consignations |
| ■ Caisse d'Epargne | ■ Caisse Française de Financement Local |
| ■ Commune d'Oradour-sur-Vayres | |

Répartition des emprunts par type de prêt



Encours global au 01/01/2019 : 2 157 493,62 €

Soit 181,47 € par habitant

Quatrième partie: l'exécution budgétaire 2018

I/ Le compte administratif 2018.

I/ Section de fonctionnement recettes

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation en €	Variation en %
70	Total produits des services du domaine	487 016.25 €	464 297.51 €	-22 718.74 €	-4.66 %
73	Total Impôts et taxes	2 431 706.00 €	2 535 893.88 €	104 187.88 €	4.28 %
74	Total Dotations, subventions et participations	1 451 846.38 €	1 480 489.06 €	28 642.68 €	1.97 %
75	Total Autres produits de gestion courante	170 748.29 €	159 965.19 €	-10 783.10 €	-6.32 %
013	Total atténuations de charges	102 759.75 €	197 870.07 €	95 110.32 €	92.56 %
77	Total produits exceptionnels	120 698.06 €	6 936.54 €	-113 761.52 €	-94.25 %
042	Total opérations d'ordres	124 621.94 €	64 153.61 €	-60 468.33 €	-48.52 %
002	Total excédent antérieur reporté	815 264.05 €	946 159.40 €	130 895.35 €	16.06 %
	<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	<u>5 704 660.72 €</u>	<u>5 855 765.26 €</u>	<u>151 104.54 €</u>	<u>2.65 %</u>

II/ Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation en €	Variation en %
011	Charges à caractère général	767 374.90 €	741 567.71 €	-25 807.19 €	-3.36 %
012	Charges de personnel	2 058 933.70 €	2 165 649.69 €	106 715.99 €	5.18 %
65	Autres charges de gestion courante	534 286.30 €	379 902.58 €	-154 383.72 €	-28.90 %
014	Atténuations de produits	914 692.00 €	888 155.05 €	-26 536.95 €	-2.90 %
66	Charges financières	73 523.53 €	114 422.16 €	40 898.63 €	55.63 %
67	Charges exceptionnelles	219.50 €	21 196.23 €	20 976.73 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €	50 150.39 €	50 150.39 €	
042	Opérations d'ordres	329 475.10 €	331 990.42 €	2 515.32 €	0.76 %
	<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	<u>4 678 505.03 €</u>	<u>4 693 034.23 €</u>	<u>14 529.20 €</u>	0.31 %

II/ Section d'investissement recettes

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Restes à réaliser	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	225 059.69 €	293 525.87 €	130 622.00 €	424 147.87 €
13	Subventions d'investissement	124 201.56 €	240 950.80 €	700 606.00 €	941 556.80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	75 183.32 €	631 295.83 €	0.00 €	631 295.83 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	11 835.62 €	0.00 €	11 835.02 €
040	Opérations d'ordres	329 475.10 €	331 990.42 €	0.00 €	331 990.42 €
27	Autres immobilisations financières	150.00 €	327 679.00 €	227 000.00 €	554 679.00 €
<u>Total des recettes d'investissement</u>		<u>754 069.67 €</u>	<u>1 837 277.54 €</u>	<u>1 058 228.00 €</u>	<u>2 895 504.94 €</u>

IV/ Section d'investissement dépenses

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Restes à réaliser	Total
002	Déficit antérieur reporté	86 969.18 €	130 488.10 €	0.00 €	130 488.10 €
040	Opérations d'ordres	124 621.94 €	64 153.61 €	0.00 €	64 153.61 €
16	Emprunts et dettes assimilées	175 752.66 €	177 940.95 €	0.00 €	177 940.95 €
20	Immobilisations incorporelles	9 556.82 €	27 989.53 €	95 549.00 €	123 538.53 €
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	220 087.80 €	48 741.00 €	268 828.80 €
21	Immobilisations corporelles	181 536.79 €	35 751.09 €	115 839.00 €	151 590.09 €
23	Immobilisations en cours	305 970.38 €	1 406 923.30 €	295 268.00 €	1 702 191.30 €
27	Autres immobilisations financières	150.00 €	150 000.00 €	366 879.00 €	516 879.00 €
<u>Total des dépenses d'investissement</u>		<u>884 557.77 €</u>	<u>2 213 334.38 €</u>	<u>922 276.00 €</u>	<u>3 135 610.38 €</u>

II/ Les résultats de l'exercice 2018

Budget principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés N-1		946 159.40 €	130 488.10 €		130 488.10 €	946 159.40 €
Opérations réelles	4 361 043.81 €	4 845 452.25 €	2 018 692.67 €	1 505 287.12 €	6 379 736.48 €	6 350 739.37 €
Opérations d'ordre	331 990.42 €	64 153.61 €	64 153.61 €	331 990.42 €	396 144.03 €	396 144.03 €
Totaux	4 693 034.23 €	5 855 765.26 €	2 213 334.38 €	1 837 277.54 €	6 906 368.61 €	7 693 042.80 €
Résultats de clôture		1 162 731.03 €	376 056.84 €			786 674.19 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	922 276.00 €	1 058 228.00 €	922 276.00 €	1 058 228.00 €
Résultats définitifs		1 162 731.03 €	240 104.84 €			922 626.19 €

III/ Ratios.

Désignation ratio	Ratio CCOL 2017	Ratio CCOL 2018	Ratio moyen groupement de communes 10 000 à 20 000 hab. (données 2015)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	366,00 €	366,81 €	266,00 €
Produits des impositions directes/population	179,00 €	186,97 €	213,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	401,00 €	407,56 €	310,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	42,00 €	142,21 €	74,00 €
Dette/population	197,00 €	181,47 €	172,00 €
DGF/population	61,61 €	60,96 €	47,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	48%	49,66%	36,6 %
Dépenses réelles de fonc + remb dette/recettes réelles de fonc	94,08 %	93,68%	89,6 %
Dépenses brutes d'équipement/recettes réelles de fonc	10,43 %	34,89%	23,8%
Dette/recettes réelles de fonctionnement	49,03 %	44,53%	55,5%

Cinquième partie: les investissements de l'exercice.

Les investissements portés au Budget Primitif de l'exercice 2019 pourraient être les suivants:

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Dette en capital			
Remboursement capital emprunt			
Annuité 2019		255 616,00 €	255 616,00 €
Sous-total		255 616,00 €	255 616,00 €
Développement économique			
Subventions immobilier d'entreprise enveloppe 2019	48 741,00 €	1 259,00 €	50 000,00 €
Acquisition terrain Les Garennes	45 000,00 €		45 000,00 €
Travaux Les Garennes Idée Bois - BTK	15 185,00 €	3 135,00 €	18 320,00 €
Travaux Les Garennes SCOPEMA	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
Autres travaux Les Garennes	- €	1 070,00 €	1 070,00 €
Sous-total	108 926,00 €	45 464,00 €	154 390,00 €
Maisons de santé			
Maisons de santé Saint-Mathieu			
Achat de terrain	600,00 €		600,00 €
Travaux	61 179,00 €	- 4 000,00 €	57 179,00 €
Matériel incendie		660,00 €	660,00 €
Matériel pour entretien des locaux	1 000,00 €	- 734,00 €	266,00 €
Signalétique hors marché		1 050,00 €	1 050,00 €
Mobilier hors marché	- €	753,00 €	753,00 €
Sous-total	62 779,00 €	- 2 271,00 €	60 508,00 €

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Maisons de santé Oradour sur Vayres			
Achat de terrain	700,00 €	- 100,00 €	600,00 €
Travaux	106 998,00 €	- 7 000,00 €	99 998,00 €
Matériel pour entretien des locaux	1 000,00 €	- 734,00 €	266,00 €
Mobilier hors marché		3 810,00 €	3 810,00 €
Sous-total	108 698,00 €	- 4 024,00 €	104 674,00 €
Culture			
Café associatif :			
Equipement scénique	10 100,00 €		10 100,00 €
Assainissement	10 000,00 €	- 4 700,00 €	5 300,00 €
Plafond avec isolation		9 000,00 €	9 000,00 €
Chauffage		27 000,00 €	27 000,00 €
Sous-total	20 100,00 €	31 300,00 €	51 400,00 €

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Travaux bâtiments communautaires			
Travaux d'accessibilité	15 260,00 €		15 260,00 €
Reconstruction cheminée La Monnerie		20 000,00 €	20 000,00 €
Protection du patrimoine industriel (projet conjoint PNRPL)		50 000,00 €	50 000,00 €
Changement de type de chauffage La Monnerie		30 000,00 €	30 000,00 €
Travaux logement La Monnerie (chauffage/carrelage/VMC)	9 857,00 €	1 600,00 €	11 457,00 €
Travaux La Monnerie siège administratif - réseau de chaleur	11 743,00 €		11 743,00 €
Imprévus		10 000,00 €	10 000,00 €
Sous-total	36 860,00 €	111 600,00 €	148 460,00 €

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Urbanisme			
PLU et carte communale Saint-Mathieu convention de mandat avec la commune	17 926,00 €	- 2 236,00 €	15 690,00 €
Révision PLU Saint-Cyr convention de mandat avec la commune	4 256,00 €		4 256,00 €
Révision PLU Saint-Cyr avenant + frais de publication	9 860,00 €	1 200,00 €	11 060,00 €
Révision PLU Oradour-sur-Vayres - intégration zonage sur SIG	5 071,00 €	- 1 831,00 €	3 240,00 €
Révision carte communale Cussac convention de mandat avec la commune	6 686,00 €		6 686,00 €
Révision carte communale Cussac	2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €
Etude PLUi	46 667,00 €	153 333,00 €	200 000,00 €
Logiciel urbanisme fourni à la CCPOL pour les communes	857,00 €	2 443,00 €	3 300,00 €
Sous-total	93 323,00 €	153 409,00 €	246 732,00 €

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Aménagement Numérique			
Jalon 1 - versement 1ère avance DORSAL	166 879,00 €		166 879,00 €
Jalon 1 - versement 2ème avance DORSAL		166 880,00 €	166 880,00 €
Remboursement avance département			0,00 €
Sous-total	166 879,00 €	166 880,00 €	333 759,00 €
Tourisme			
Réfection sol OT Oradour		4 300,00 €	4 300,00 €
Baneroles marchés fermiers		1 000,00 €	1 000,00 €
Bloc parking		200,00 €	200,00 €
Serveur de sauvegarde		500,00 €	500,00 €
Projet de hotspots Wifi sur toutes les communes		5 550,00 €	5 550,00 €
Sous-total		11 550,00 €	11 550,00 €

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Réseau de lecture publique			
Sécurisation et mise en conformité accès Internet		10 000,00 €	10 000,00 €
Matériel informatique	80,00 €	170,00 €	250,00 €
Mobilier Cognac-la-Forêt	20 000,00 €		20 000,00 €
Fonds documentaire Cognac-la-Forêt		11 600,00 €	11 600,00 €
Aménagement du bâtiment Cognac-la-Forêt	30 000,00 €	49 000,00 €	79 000,00 €
Matériel divers pour réseau		700,00 €	700,00 €
Mobilier pour réseau	600,00 €	600,00 €	1 200,00 €
	Sous-total	50 680,00 €	72 070,00 €
Micro-crèche Cussac			
Lave-vaisselle		1 100,00 €	1 100,00 €
Revêtement de sol terrasse extérieure		3 700,00 €	3 700,00 €
	Sous-total	4 800,00 €	4 800,00 €
RAM Champsac			
Équipement pour aménagement nouvelle salle Champsac		640,00 €	640,00 €
	Sous-total	640,00 €	640,00 €
Crèche Saint-Laurent-sur-Gorre			
Portail et clôture		15 035,00 €	15 035,00 €
Petit matériel		550,00 €	550,00 €
Cuisine		4 070,00 €	4 070,00 €
Divers équipement		1 005,00 €	1 005,00 €
Matériel pédagogique		460,00 €	460,00 €
	Sous-total	21 120,00 €	21 120,00 €

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Service jeunesse - 12 ans			
Téléphone portable		70,00 €	70,00 €
Disque dur		70,00 €	70,00 €
Sous-total		140,00 €	140,00 €
ALSH Saint Laurent sur Gorre			
Mobilier	1 036,00 €	432,00 €	1 468,00 €
Matériel divers	160,00 €		160,00 €
Climatiseurs	2 000,00 €	- 392,00 €	1 608,00 €
Sous-total	3 196,00 €	40,00 €	3236,00 €
ALSH Cognac la Forêt			
Travaux d'aménagement (Estimation 284 342 €)	50 000,00 €	235 000,00 €	285 000,00 €
Abri de jardin		1 000,00 €	1 000,00 €
Matériel divers	889,00 €	- 232,00 €	657,00 €
Mobilier		1 110,00 €	1 110,00 €
Sous-total	50 889,00 €	236 878,00 €	287 767,00 €
ALSH Maisonnais			
Matériel de bureau et informatique		780,00 €	780,00 €
Mobilier		830,00 €	830,00 €
Matériel éducatif		380,00 €	380,00 €
Sous-total		1 990,00 €	1 990,00 €

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Commun aux 3 ALSH - 12 ans			
Logiciel Noé pour fusion équipements	1 226,00 €	- 399,00 €	827,00 €
Tente de cuisine pour séjours		740,00 €	740,00 €
Sous-total	1 226,00 €	341,00 €	1 567,00 €

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Jeun's Club			
Mobilier		340,00 €	340,00 €
Sous-total		340,00 €	340,00 €
Jeun's Sport			
Équipement pour salle de jeux		650,00 €	650,00 €
Sous-total		650,00 €	650,00 €
Jeun's équipements communs			
Équipements vélos		970,00 €	970,00 €
Appareil-photos		230,00 €	230,00 €
Matériel de bureau et informatique		650,00 €	650,00 €
Sous-total		1 850,00 €	1 850,00 €
Politique sportive			
Fonds de concours gymnase Saint-Auvent		40 000,00 €	40 000,00 €
Sous-total		40 000,00 €	40 000,00 €

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Véhicules			
Fourgon de remplacement trafic réformé + aménagement		20 000,00 €	20 000,00 €
Véhicule liaison et transport matériel		9 500,00 €	9 500,00 €
Karcher à eau chaude		2000,00 €	2000,00 €
Extincteurs véhicules		420,00 €	420,00 €
Sous-total		31 920,00 €	31 920,00 €
Matériel espaces verts			
2 tronçonneuses / taille haie		2 420,00 €	2 420,00 €
Sous-total		2 420,00 €	2 420,00 €
Matériel et matériel bâtiments			
Outillage	1 322,00 €	3 628,00 €	4 950,00 €
Matériel éclairage leds de tous les bâtiments		3 500,00 €	3 500,00 €
Sous-total	1 322,00 €	7 128,00 €	8 450,00 €
Matériel administration générale			
Téléphonie changement pour Orange		10 000,00 €	10 000,00 €
micros salle de réunion		500,00 €	500,00 €
Ecran salle du conseil communautaire		510,00 €	510,00 €
Copieur rez-de-chaussée La Monnerie		3 200,00 €	3 200,00 €
Sous-total		14 210,00 €	14 210,00 €

Projets	RAR 2018	Nouvelles dépenses	Montant des dépenses retenues
Service communication			
Totem publicitaire	675,00 €	165,00 €	840,00 €
Sous-total	675,00 €	165,00 €	840,00 €
Divers et imprévus			
Matériel divers - imprévus			
Imprévus logiciels licences	1 000,00 €		1 000,00 €
Imprévus matériel de bureau et informatique	1 375,00 €	125,00 €	1 500,00 €
Imprévus mobilier	628,00 €	372,00 €	1 000,00 €
Imprévus matériel incendie		1 000,00 €	1 000,00 €
Imprévus matériel divers	341,00 €	1 159,00 €	1 500,00 €
Sous-total	3 344,00 €	2 656,00 €	6 000,00 €

Voirie			
Travaux de voirie 2019 (GRVC)		553 800,00 €	553 800,00 €
Reliquat travaux de voirie 2018 commune de Champagnac		39 540,00 €	39 540,00 €
Reliquat travaux de voirie 2018 commune de Maisonnais		48 016,00 €	48 016,00 €
Travaux de voirie Les Garennes	6 646,00 €	354,00 €	7 000,00 €
Relevage avant tracteur de voirie	853,00 €	4147,00 €	5000,00 €
2 broyeurs d'accotement avants		37 000,00 €	37 000,00 €
2 cuves à carburant		2 500,00 €	2 500,00 €
Panneaux de signalisation	8 500,00 €		8 500,00 €
	Sous-total	15 999,00 €	685 357,00 €
			701 356,00 €

	Total RAR 2018	Total nouvelles dépenses	Total des dépenses retenues
	724 896,00 €	1 894 239,00 €	2 619 135,00 €